

Image not found or type unknown



Assedic pour étudiants étrangers

Par **dreton_old**, le **19/09/2007 à 15:22**

Je suis étudiants étranger, j'ai travaillé pendant deux ans en tant que chargé de TD à l'université d'Artois. Mon contrat de deux étant fini, ai-je droit aux assedic ou pas? Sinon, pourriez vous me donner quelques textes législatifs ou règlementaires qui interdisent aux étudiants de bénéficier du droit au chômage à la fin de leur contrat de travail?
Merci